

## **Séance du 20 décembre 2013**

L'an deux mil treize, le vingt décembre, à dix heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, sous la présidence de Monsieur Gaby Le Guellec, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 8

Convocation du 12 décembre 2013

Présents : Le Guellec Gaby, Hénaff Andrée, Mescam Jean-Marc, Mellaza Jean, Riou Yves, Kervarec Ronan, Simon Marie, Larvor Joël,

Absents excusés : Moncus Laurent, Le Bars Gwénaël, Pichavant Michel, Motte Guy, Rolland Sylvie, Orsini Catherine, Le Bars Jean-François

Procuration : néant

Secrétaire : Ronan Kervarec

Pôle administratif et culturel – avenants n° 1 aux marchés de travaux
---

Le Maire rappelle que par délibération du 7 février 2013, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer les marchés de travaux relatifs à la restauration de l'ancien presbytère en pôle administratif et culturel. Il informe l'assemblée que pour mener à bien le chantier, il s'avère nécessaire de conclure des avenants.

Les avenants concernent les lots suivants :

<b>Lot</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant initial €HT</b>	<b>avenant n°1 tx en plus</b>	<b>avenant n°1 tx en moins</b>	<b>nouveau montant HT</b>
2	SAR Constructions	158500,00	6520,17	0	165020,17
5	Eurl ROGNANT	45384 ,86	0	7269,60	38115,26
6	SEBACO	43829,29	1172,88		45002,17

En conséquence, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les avenants en cause.

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Marchés Publics,*

*Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,*

**AUTORISE le Maire à signer les avenants n ° 1 relatifs à la restauration de l'ancien presbytère en pôle administratif et culturel.**

Pôle administratif et culturel – avenant général de prolongation du délai d'exécution

Le Maire rappelle que par délibération du 7 février 2013, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer les marchés de travaux relatifs à la restauration de l'ancien presbytère en pôle administratif et culturel. L'ordre de service de commencer les travaux a été notifié le 21 mars 2013 pour une durée initiale des travaux de 9 mois.

**Vu les difficultés imprévues, inhérentes à ce chantier de rénovation lourde, notamment la nécessité de remplacer le plancher sur vide sanitaire par un plancher béton, ce qui oblige à modifier le dispositif de chauffage au sol initialement prévu, d'où un retard non imputable aux entreprises.**

Conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales (article 4), applicable aux marchés de travaux, il serait nécessaire de prolonger le délai d'exécution d'un mois. Cette prolongation n'a aucune incidence financière. En conséquence, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la décision de prolongation du délai d'exécution.

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Marchés Publics,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité des membres présents,*

**AUTORISE le Maire à signer la décision de prolongation du délai d'exécution initial des travaux d'un mois, soit jusqu'au 31 janvier 2014.**

*En mairie de Pouldergat le 24 décembre 2013,*

*Le Maire, Le Guellec Gaby,*

*Le secrétaire, Ronan Kervarec*

*Les conseillers municipaux,  
Hénaff Andrée,*

*Mescam Jean-Marc,*

*Mellaza Jean,*

*Riou Yves,*

*Simon Marie,*

*Larvor Joël,*